

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 11 octobre 2021 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire

NOR : JUSC2130119A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 11 octobre 2021, la session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire pour l'année 2022 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 15 au 17 mars 2022 ;
- l'épreuve orale d'admission aura lieu du 16 au 20 mai 2022.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription à l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 811-4 du code de commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 15 décembre 2021.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMISSION NATIONALE
D'INSCRIPTION ET DE DISCIPLINE
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

TÉL : 01 44 77 64 29
E-MAIL : secretariat-cnid.dacs-d4@justice.gouv.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire (article R.811-9 du code de commerce)

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

.....
.....
.....

Atteste sur l'honneur me présenter à l'examen d'accès au stage d'administrateur judiciaire pour :

la 1^{ère} fois la 2^e fois la 3^e fois

Fait à :

Le :

Signature :

COMMISSION NATIONALE
D'INSCRIPTION ET DE DISCIPLINE
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

13, PLACE VENDOME
75042 PARIS CEDEX 01